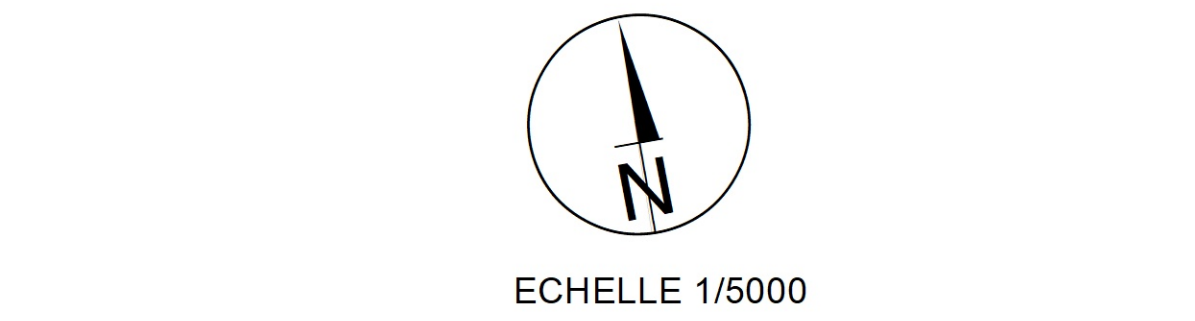


Communauté de Communes
du Centre Haut-Rhin



3.b Règlement graphique mis en compatibilité

3.b2 Oberhergheim



LIMITES

- limite communale —
- - - limite de zone ou de secteur
- - - - - recul minimal des constructions
- itinéraire piéton à conserver
- plantations à réaliser

EMPLACEMENTS RESERVES

- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés ■■■■
- habitation existante soumise à prescriptions réglementaires

ELEMENTS NATURELS
au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme

- boisements protégés selon prescriptions réglementaires
- prés vergers à protéger

ELEMENTS DU PATRIMOINE
au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme

- calvaire
- borne
- chapelle
- grotte
- oratoire
- ▲ pigeonnier
- porche
- ◆ puits

ELEMENTS NATURELS
au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme

- espace à protéger selon les prescriptions du règlement écrit

POUR INFORMATION

- installation agricole icpe
- installation agricole rsd
- ... pipeline
- gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appliquent sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

OBERHERGHEIM Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès au secteur 1AUb rue de Rouffach Nord à partir de la rue de Rouffach [Emprise : 3 m]	Commune
2	Aménagement d'un accès au secteur 1AUb rue de Rouffach Nord à partir de la rue de Rouffach [Emprise : 3 m]	Commune
3	Aménagement d'un accès au secteur 1AUb rue de Rouffach Nord à partir de la rue Principale [Emprise : 6 m]	Commune
4	Maintien de l'accès aux terres agricoles à partir de la rue Principale par le Gieselsweg [Emprise : 6 m]	Commune
5	Aménagement d'une aire de stationnement pour la salle des fêtes et maintien de l'accès aux terres agricoles à partir de la rue de Rouffach [Emprise : 8 m]	Commune
6	Aménagement d'une aire de stationnement pour la salle des fêtes	Commune

